



SNUDI-FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : <http://69.fo-snudi.fr>

Affectation des PE stagiaires lauréats du concours 2014

Masterisation + Réforme des rythmes scolaires = destruction de l'école publique et dégradation des conditions de travail des collègues

L'inspection académique du Rhône a rendu publique le 10 juillet la liste des postes à 50% réservés au PE stagiaires lauréats du concours 2014. Cette liste a suscité un profond émoi chez les PE stagiaires comme chez les PE stagiaires.

Les PE stagiaires victimes de la masterisation

Les PE stagiaires lauréats du concours 2014, en plus du 50% qu'ils effectueront en classe doivent pour la plupart préparer leur master 2 et donc suivre des cours certains jours précis dans l'université dont ils dépendent, masterisation et autonomie des universités oblige :

- Les PES étudiants à Lyon2 et Lyon3 seront dans les écoles les lundis et mardis
- Les PES étudiants à Lyon1 seront dans les écoles les jeudis et vendredis

Comme si la pagaille engendrée par la masterisation ne suffisait pas, la réforme des rythmes scolaires vient rajouter désordre et confusion.

La ville de Lyon ayant décidé de libérer le vendredi après-midi, les PES étudiants à Lyon1, contraints par leur emploi du temps d'être en classe les jeudis et vendredis, ne pourront être affectés à Lyon. Certains lauréats du concours 2014, bien classés, se voient donc interdire la possibilité d'être affectés près de chez eux.

De nombreux collègues adjoints ou directeurs mis dans des situations impossibles

Avant de publier liste des postes à 50% réservés au PE stagiaires lauréats du concours 2014, l'administration a demandé aux collègues titulaires, adjoints ou directeurs, de faire des vœux afin de choisir la ou les journée(s) où ils voulaient ne pas faire classe.

Les collègues de Lyon avaient la contrainte de devoir libérer des journées complètes et donc d'être impérativement en classe les mercredis et vendredis matin.

Force est de constater que ces vœux n'ont pu être respectés pour de nombreux collègues adjoints qui se retrouvent ainsi avec des problèmes de crèche ou de nounou ou directeurs confrontés à des problèmes insolubles d'organisation de l'école.

Les mails et les coups de téléphone affluent ainsi à l'inspection académique où, conséquence des différentes réformes et en particulier de celle des rythmes scolaires, les personnels sont mis devant de véritables casse-tête et subissent un accroissement de leurs tâches et une surcharge de travail.

Le SNUDI-FO défendra un à un tous les dossiers

Le SNUDI-FO, qui revendique l'abrogation de la masterisation et des décrets sur les rythmes scolaires, défendra tous les collègues, titulaires ou PE stagiaires, mis dans des conditions de travail impossibles.

Le SNUDI-FO invite tous les collègues concernés à se mettre en relation avec le syndicat dès que possible.

Le SNUDI-FO sera au côté des collègues tout l'été pour faire aboutir leurs revendications.